



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Yzeure, le 25/05/2021

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

La consultation du public, en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, sur l'arrêté préfectoral autorisant le Bureau d'Etudes EUROFINs à réaliser des opérations de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques sur différents cours d'eau du département de l'Allier, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Francis PRUVOT

Chef du Service Environnement